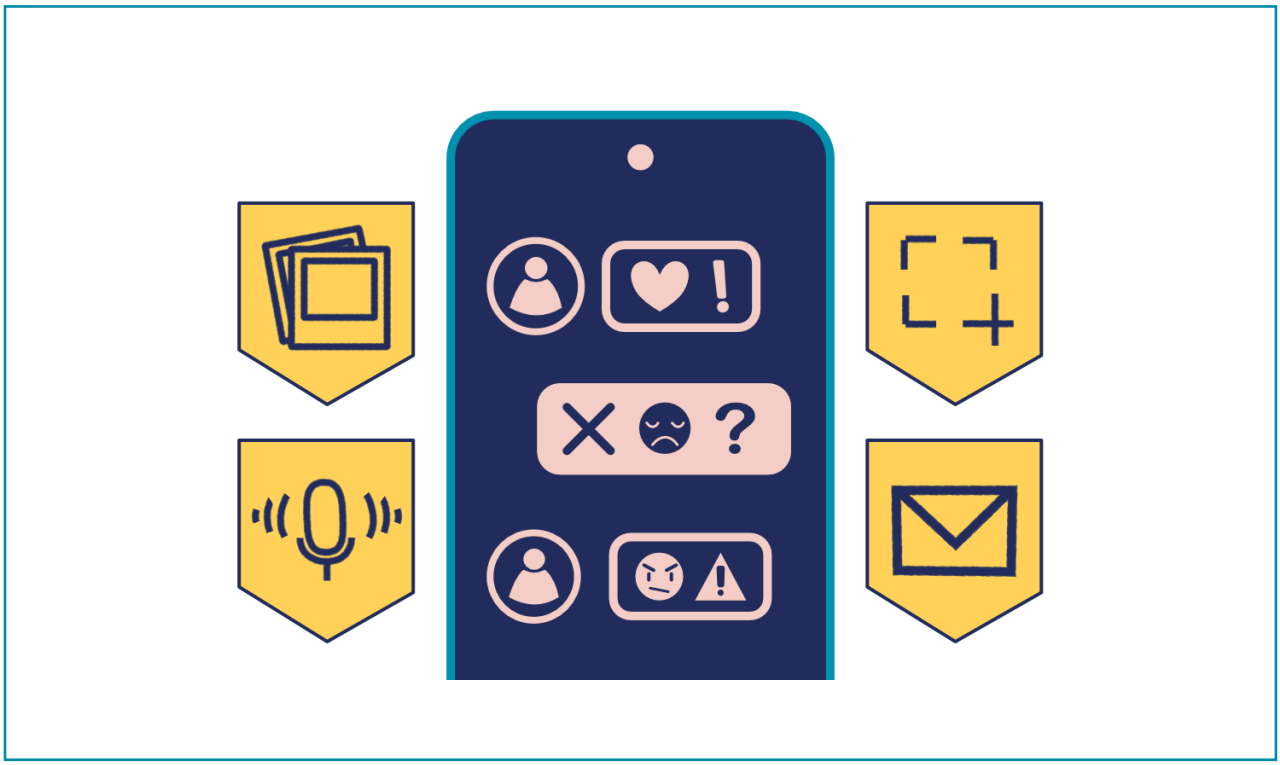
Quand le sextage devient une forme de violence



Le sextage, ou *sexting,* peut faire partie intégrante d'une communication normale et de la découverte d'une relation, mais il doit toujours reposer sur le consentement mutuel, la confiance et le respect. Le fait d'envoyer une photo, une vidéo ou un message privé ne signifie pas que vous avez accepté qu'il soit partagé avec qui que ce soit d'autre. Vous avez le droit de décider ce que vous partagez et avec qui, et ce qu'il advient de vos contenus privés. Si quelqu'un insiste pour que vous lui envoyiez quelque chose, menace de le

diffuser ou publie sans votre consentement un contenu que vous lui avez envoyé, ce n'est pas votre faute, et vous n'êtes pas responsable de sa décision de le diffuser. Il s'agit d'un acte de violence, et cela est illégal au Canada.

Si vous envisagez de pratiquer le sextage, il faut garder à l'esprit qu'une fois que vous partagez quelque chose, il devient difficile de contrôler où cela va finir, même si une appli affirme qu'une photo ou une vidéo disparaîtra. Quelqu'un peut avoir enregistré, fait une capture d'écran, ou transféré un contenu à l'insu de l'expéditeur. Cette ressource fournit davantage d'informations sur ce qu'est le sextage et sur les moyens de se protéger. Si votre photo ou votre *sexto* a déjà été diffusé, vous trouverez dans cette ressource davantage d'informations sur les démarches à effectuer et la manière de le faire retirer.

Qu'est-ce que le sextage?

Voir également: Qu'est-ce que le sextage? – Jeunesse, J'écoute

Le sextage consiste à envoyer et à recevoir des messages à caractère sexuel par le biais de technologies telles que le téléphone, une appli, un courriel ou une webcam. Le sextage désigne l'envoi de messages à caractère sexuellement explicite ainsi que de photos et de vidéos montrant des personnes nues ou partiellement nues.

Au Canada, il n'est pas illégal pour deux personnes consentantes (y compris celles âgées de moins de 18 ans) de posséder ou d'avoir sur soi une photo d'elles-mêmes nues. C'est ce qu'on appelle la règle d'exception pour usage privé. Cela ne s'applique que si l'image a été partagée de manière consensuelle et que la personne représentée n'est pas victime d'exploitation.

Il est illégal de diffuser cette image en dehors de votre couple, de forcer quelqu'un à partager une image intime contre son gré ou de menacer de diffuser une image envoyée de plein gré. Pour plus d'informations sur cette loi, consultez cette ressource.

Points importants à prendre en compte

Voir également: Sextage en 2026: Rester en sécurité - Jeunesse J'écoute

Le sextage n'est pas sans risque. Une image ou un message envoyé peut faire l'objet d'une capture d'écran, être partagé, publié ou transféré sans votre consentement.

- **Permanence:** On ne peut pas «annuler l'envoi» d'un sexto. Certaines applis peuvent vous donner l'impression que votre vie privée est protégée en supprimant une image au bout d'un court laps de temps, mais il est facile de faire une capture d'écran dès réception, ou bien le destinataire peut ne pas supprimer l'image comme convenu. Une fois une image envoyée, vous n'avez plus aucun contrôle sur elle.
- **Chantage:** Ces messages à caractère sexuel pourraient servir à vous manipuler à l'avenir. La personne à qui vous les avez envoyés pourrait menacer de les diffuser à d'autres pour tenter de vous forcer à faire quelque chose que vous ne souhaitez pas faire.
- **Santé émotionnelle:** Si quelqu'un partage votre message sans votre accord, cela pourrait nuire à votre bien-être mental et émotionnel. Perdre le contrôle de ses photos intimes ou de ses SMS peut être très perturbant et accablant.

Comment rester en sécurité

Si vous décidez de vous adonner au sextage, voici quelques conseils pour vous protéger:

- N'incluez pas d'éléments permettant d'identifier la personne sur la photo ou la vidéo (par exemple, n'envoyez pas de photos sur lesquelles apparaissent un visage, des cicatrices, des taches de naissance, des tatouages ou des piercings)
- Ne donnez aucune information identifiante, comme votre nom, votre adresse ou le nom de votre établissement scolaire.
- Évitez de porter des vêtements permettant de vous identifier, comme un sweat-shirt d'école ou d'équipe sportive
- Choisissez un arrière-plan neutre
- Désactivez la localisation avant de prendre une photo ou d'enregistrer une vidéo
- Verrouillez votre téléphone et vos applis à l'aide d'un mot de passe difficile à deviner
- Ne sauvegardez pas d'images ou de vidéos de nudité sur le nuage, car elles pourraient être piratées.
- Désactivez les sauvegardes automatiques
- N'envoyez pas de photos ni de vidéos à des personnes que vous n'avez jamais rencontrées en personne.
- Utilisez des applis proposant des services cryptés lorsque vous envoyez des images
- Précisez à la personne à qui vous envoyez l'image ou la vidéo que vous ne souhaitez pas qu'elle soit partagée

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) s'inscrit dans un continuum qui peut se manifester aussi bien en ligne qu'en personne. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes la cible de VFGFT, sachez qu'il existe de l'aide. Vous pouvez parler à un adulte de confiance, contacter Jeunesse, J'écoute afin d'élaborer un plan de sécurité, ou consulter hebergementfemmes.ca pour trouver une maison d'hébergement près de chez vous afin d'explorer vos options et d'élaborer un plan de sécurité. Il n'est pas nécessaire de séjourner dans une maison d'hébergement pour bénéficier de services et d'un soutien gratuits et confidentiels.